



Nos réf. : XB/CA 10

VILLE DE MAÏCHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2022-76 - Ouverture du stade de foot stabilisé rue St Michel

Le Maire de MAÏCHE,
VU les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté CIRC 2022-75 fermant temporairement le terrain de foot stabilisé du complexe sportif du Jay par suite de l'apparition d'un trou,
CONSIDERANT que ce trou a pu être rebouché et sécurisé,

A R R E T E

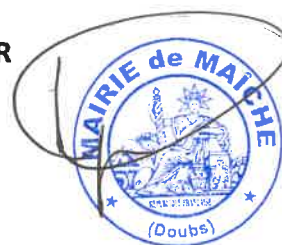
Article 1 : A compter du vendredi 28 octobre 2022 à 08 heures, le stade de foot stabilisé du complexe sportif du Jay peut de nouveau être utilisé, les restrictions d'accès sont levées.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le sous-préfet de Montbéliard,
- Monsieur le président de l'entente sportive du pays Maîchois,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maîche,
- Service de police municipale.

Maîche, le 27 octobre 2022

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 16 novembre 2022